

ARRÊTÉ N° 2023 - 18

MODIFIANT L'ARRÊTÉ 2022-10 RELATIF AUX RESPONSABLES ET CO-RESPONSABLES DE MASTERS

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et d'établissements ;
Vu l'arrêté du directeur n°2022-10 portant désignation des responsables et co-responsables de Masters ;
Vu le règlement des études ;

ARRÊTE

Article 1 : L'article 4 de l'arrêté n°2022-10 susvisé est modifié comme suit :

Expertise internationale : Nathalie FERRIERE (en remplacement d'Elisa DIENESCH).

Le reste est inchangé.

Article 2 : Le Secrétaire général de l'établissement et le Directeur de la formation et des études sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 13 novembre 2023.

Rostane MEHDI,
Professeur des Universités.
Directeur.

DATE D’AFFICHAGE ET PUBLICATION : 16/11/2023